

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 16  
Votants : 20

L'an deux mil dix-neuf, le 25 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard ZBORALA.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2019

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 28/06/2019

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme GOUILLLOU Agnès (Pouvoir à M. MERILLOU Stéphane), M. NOUHAUD Jean-Louis (Pouvoir à M. VINCENT François), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à M. SCHOENDORFF Frédéric), Mme SAZERAT Sandrine (Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. BOURDOLLE Philippe

## 8. TARIFS ALSH et SEJOURS 2019/2020 AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019

Par délibération en date du 10 juillet 2014, le Conseil Municipal a adopté des tarifs modulés en fonction des quotients familiaux (revenu fiscal de référence/nombre d'enfants à charge).

Pour mémoire, trois tranches ont été définies comme suit :

- 1<sup>ère</sup> tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 0 € à 2 400 €
- 2<sup>ème</sup> tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 2 401 € à 3 500 €
- 3<sup>ème</sup> tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer à partir de 3 501 €

Monsieur Le Maire propose d'augmenter légèrement les tarifs, Il est proposé une augmentation de 1% (arrondi) comme suit :

### TARIFS ALSH

1<sup>ère</sup> tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 0 € à 2400 €

2<sup>ème</sup> tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 2400 € à 3500 €

3<sup>ème</sup> tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer à partir de 3501 €

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur la commune de Boisseuil et la commune d'Eyjeaux

Journée complète (repas inclus)

Tarifs en cours 2018/2019

+1% arrondi( 1er septembre 2019)

1 enfant à charge
2 enfants
A partir de 3 enfants

T1	T2	T3
11,70 €	12,45 €	13,15 €
10,85 €	11,50 €	12,15 €
9,45 €	10,15 €	10,90 €

T1	T2	T3
11,80 €	12,55 €	13,25 €
10,75 €	11,60 €	12,25 €
9,55 €	10,25 €	11,00 €

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur les autres communes

Journée complète (repas inclus)

1 enfant
2 enfants
A partir de 3 enfants

T1	T2	T3
16,75 €	17,45 €	18,15 €
15,70 €	16,45 €	17,15 €
14,45 €	15,15 €	15,90 €

T1	T2	T3
16,90 €	17,60 €	18,30 €
15,85 €	16,60 €	17,30 €
14,60 €	15,30 €	16,05 €

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur la commune de Boisseuil et la commune d'Eyjeaux

1/2journée sans repas

1 enfant
2 enfants
A partir de 3 enfants

T1	T2	T3
5,95 €	6,30 €	6,65 €
5,40 €	5,90 €	6,15 €
4,75 €	5,15 €	5,50 €

T1	T2	T3
6,00 €	6,35 €	6,70 €
5,45 €	5,95 €	6,20 €
4,80 €	5,20 €	5,55 €

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur les autres communes

1/2 journée sans repas

1 enfant
2 enfants
A partir de 3 enfants

T1	T2	T3
8,50 €	8,85 €	9,25 €
7,95 €	8,40 €	8,75 €
7,30 €	7,70 €	8,10 €

T1	T2	T3
8,60 €	8,95 €	9,35 €
8,05 €	8,50 €	8,85 €
7,40 €	7,80 €	8,20 €

## Tarif des séjours

SEJOURS ( prix par jour)	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
∅ Séjours Ados – commune :	35 €	37 €	37 €	38 €	23 €	25 €
∅ Séjours Ados – hors commune :	40 €	42 €	42 €	43 €	30 €	35 €
∅ Séjours 3/11 ans - commune:	20 €	21 €	21 €	22 €	23 €	25 €
∅ Séjours 3/11 ans - s commune:	25 €	26 €	26 €	27 €	30 €	35 €

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **d'augmenter de 1 % (arrondi) les tarifs ALSH pour la rentrée scolaire 2019-2020, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.**
- **d'appliquer les tarifs suivants pour les séjours :**
  - Séjours - Enfant de la commune : 25 € par jour
  - Séjours - Enfant hors commune : 35 € par jour
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

<b>VOTE 20</b>	<b>POUR 20</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
 Les jour, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures  
 Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
 Bernard ZBORALA

